

Arrêté n°2023-50 portant nomination de Mme Lorna KIERSZENBLAT en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)

Le Directeur de l'École normale supérieure-PSL,

Vu le titre III du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mme Lorna KIERSZENBLAT, responsable du pôle des affaires juridiques, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs de l'ENS-PSL à compter du 1^{er} avril 2023, en remplacement de Mme Gwendoline JOLY-JAGOT.

Elle est chargée en cette qualité de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 2 :

Les coordonnées professionnelles de Mme Lorna KIERSZENBLAT sont :

École normale supérieure-PSL
45 rue d'Ulm, 75230 Paris cedex 05
prada@ens.psl.eu

Article 3 :

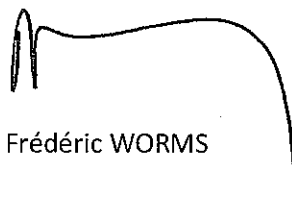
L'arrêté n°2022-275 du 16 décembre 2022 est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure-PSL.

Fait, le **28 MARS 2023**

Le Directeur



Frédéric WORMS